



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 2, Langues, pp. 6-7) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que **langue de scolarisation**.

L'enseignement du Français au cycle moyen poursuit le développement des apprentissages de la langue et de la communication dans le but de communiquer à l'oral et à l'écrit de manière adéquate. À travers des activités de compréhension et de production (à l'écrit et à l'oral), les élèves sont amenés à développer leur sens critique, interpréter ou déduire des informations textuelles, différencier le réel de l'imaginaire, prendre en compte des points de vue différents et développer leur capacité d'argumenter et de défendre leurs opinions.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
9 périodes	9 périodes	7 périodes	7 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement *L'Île aux mots* (IAM), *S'exprimer en Français* vol. II et III (COROME), *Éveil et ouverture des langues à l'école* (EOLE) vol. II, sont utilisés dans l'ensemble des classes. *Mon manuel de français* (MMF) peut également être utilisé au choix de l'enseignant-e.

Les élèves disposent d'un *Manuel élève* (IAM) et d'un *Cahier d'activités* (IAM) pour chaque année de scolarité, ainsi que d'un memento *Texte et langue* (remis en 5P pour l'ensemble du cycle 2) et des *Tableaux de conjugaison française* de Samuel Roller (remis en 5P et à conserver jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire). Une plume est en outre remise en 5P (à conserver pour l'ensemble du cycle 2) ainsi qu'un effaceur de la 5P à la 8P.

D'autres manuels attribués au bâtiment complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation porte sur des activités qui mettent en avant les capacités des élèves à comprendre la langue et communiquer correctement à l'oral et à l'écrit. Le Français fait l'objet de deux notes distinctes : Français I (communication) et Français II (fonctionnement de la langue).

En Français I (communication), la note trimestrielle s'établit sur la base de deux travaux significatifs : un en compréhension et un en production. Ces deux activités sont en lien avec un regroupement de genres. Sur l'année, une des trois productions est orale.

En Français II (fonctionnement de la langue), l'évaluation trimestrielle s'établit sur la base de deux travaux significatifs qui prennent en compte de manière équilibrée les différentes composantes du fonctionnement de la langue (grammaire de la phrase et du texte, orthographe lexicale et grammaticale, vocabulaire et conjugaison).

Un ensemble de travaux assimilés (exercices de restitution) peut également constituer une note supplémentaire dans le calcul de la moyenne, correspondant à un travail significatif.

En 8P, le Français fait en outre l'objet d'une évaluation commune (EC) en deux parties comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un tiers de la moyenne du troisième trimestre (Français I et Français II).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Le programme est organisé autour d'axes thématiques : compréhension de l'écrit, production de l'écrit, compréhension de l'oral, production de l'oral, accès à la littérature, fonctionnement de la langue, approches interlinguistiques, écriture et instruments de la communication.

Les élèves poursuivent l'apprentissage de la lecture (compréhension écrite, automatisation du décodage, accroissement du vocabulaire). Sur l'ensemble du cycle moyen, les six regroupements de genre sont travaillés deux fois (une fois par demi-cycle) : le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements, le texte qui relate, le texte qui transmet des savoirs et le texte qui joue avec la langue – le texte poétique. En 2021-2022, sont travaillés le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements.

L'apprentissage du fonctionnement de la langue (L 1 26 – Français II) est réparti comme suit :

	5P-6P	7P-8P
Grammaire de la phrase	<p>Constituants de la phrase</p> <p>Fonctions et classes grammaticales : cas simples (5P), attribut (6P)</p> <p>Groupe adjectival (6P)</p> <p>Valeurs sémantiques de temps et de lieu (5P), de but (6P)</p> <p>Types de phrase déclaratif et interrogatif et des formes de phrase positive et négative</p>	<p>Identification des fonctions grammaticales : cas complexes dont le complément de nom (7P), modificateur du verbe (8P)</p> <p>Identifications des classes grammaticales (adverbe, phrase subordonnée relative) (7P)</p> <p>Identification du groupe adverbial (8P)</p> <p>Identification des valeurs sémantiques de cause et de conséquence (7P), de manière (8P)</p> <p>Identification des types de phrase impératif et exclamatif et des formes de phrase neutre et emphatique (7P)</p>
Orthographe (lexicale et grammaticale)	<p>Copie sans faute – Classement alphabétique – Relations entre les sons et leur écriture</p> <p>Mémorisation de mots outils – Utilisation du correcteur orthographique</p> <p>Masculin et féminin</p> <p>Homophones lexicaux et grammaticaux</p> <p>La majuscule (noms propres)</p> <p>Accord dans le GN, cas simples</p> <p>Accord sujet-verbe</p> <p>Le participe passé (6P)</p>	<p>Établissement de liens entre les mots de même famille</p> <p>Établissement de liens entre le masculin et le féminin des noms</p> <p>Homophones lexicaux courants</p> <p>Utilisation de la majuscule</p> <p>Orthographe des homophones</p> <p>Accord du pluriel, cas particuliers</p> <p>Accord du participe passé dans le groupe nominal</p> <p>Accord dans le groupe verbal, cas complexes</p>
Vocabulaire	<p>Mots de sens opposés – Utilisation du dictionnaire – Polysémie – Préfixe, radical, suffixe</p> <p>Famille de mots – Champ lexical (6P)</p>	<p>Relations entre les mots (organisation du lexique, champ lexical)</p>
Conjugaison	<p>Imparfait, présent, futur, passé composé</p> <p>Apprentissage de verbes fréquents* : présent et imparfait</p>	<p>À l'oral : Base et terminaisons – Identification des régularités</p> <p>Conditionnel présent</p> <p>Impératif</p> <p>Plus-que-parfait, futur antérieur, passé simple (3^e personne), subjonctif présent</p> <p>À l'écrit : Identification de l'infinitif, du temps de conjugaison et du pronom</p> <p>Utilisation d'un moyen de référence</p> <p>Apprentissage de verbes* : présent, imparfait, passé composé, futur, conditionnel présent et impératif</p> <p>Apprentissage de verbes* : présent, imparfait, passé composé, futur antérieur, conditionnel présent, impératif, plus-que-parfait, passé simple (3^e personne)</p>
De la phrase au texte	<p>Acteurs de l'énonciation – Reprises – Valeurs du présent</p> <p>Ponctuation (point, virgule, point d'interrogation)</p>	<p>Valeurs des temps (chronologie)</p> <p>Valeurs du conditionnel</p> <p>Ponctuation (ensemble des signes)</p> <p>Simultanéité, antériorité, postériorité</p>

* Voir la liste détaillée des verbes sur le site du Plan d'études romand : plandetudes.ch/web/guest/L1_26



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 2, Langues, p. 6) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle moyen initie les élèves à une deuxième langue nationale. Donné en principe dans la langue cible, il met l'accent sur la communication, notamment à l'oral. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, de la production de l'oral, en continu et en interaction, et de la production de l'écrit.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
3 périodes	3 périodes	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) sont utilisés dans l'ensemble des classes : *Der grüne Max* en **5P-6P** et *Junior* en **7P-8P**. Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*) et d'un glossaire (*Glossar* en 5P-6P et *Wort-Schatz* en 7P-8P). Les sites compagnons de l'éditeur (www.der-gruene-max.ch et junior-deutsch.ch) proposent des activités et des exercices : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire et des dictionnaires (**7P-8P**) sont également utilisés dans les classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'Allemand fait l'objet d'une appréciation en **5P**, d'une note en **6P-8P**. Les élèves sont évalué-e-s sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

En **5P**, le bilan annuel est établi sur la base de trois travaux significatifs (portant chacun sur au moins deux compétences langagières) répartis sur l'ensemble de l'année scolaire. En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière a été évaluée au moins deux fois. La production de l'écrit n'est pas évaluée en 5P.

En **6P-8P**, les moyennes trimestrielles sont constituées au minimum de deux travaux significatifs (portant chacun au moins sur deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière a été évaluée au moins deux fois. En **8P**, l'Allemand fait en outre l'objet d'une évaluation commune (EC) comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un tiers de la moyenne du troisième trimestre.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Les élèves acquièrent au terme de quatre années d'enseignement d'Allemand le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau élémentaire implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris-e malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- utiliser (à l'oral) des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...) ;
- communiquer de façon simple avec un interlocuteur ou une interlocutrice qui soit disposé-e à répéter ou reformuler ses énoncés.

En **5P**, l'élève est sensibilisé-e à la présence de l'allemand dans son environnement, apprend à se présenter à l'oral, commence également un travail sur la prononciation spécifique à cette langue et entame l'acquisition d'un lexique de base. L'alphabet et les nombres jusqu'à douze complètent ce premier bagage langagier.

En **6P**, quatre thématiques sont abordées : l'école, les activités extra-scolaires, les animaux familiers et les camarades de classe. Des notions de fonctionnement de la langue sont abordées en lien avec ces thématiques : les mots interrogatifs, les articles possessifs (au singulier), le genre et ses trois déterminants (*der, die, das*), le pluriel des noms, quelques formes verbales. Dans ce cadre, les consignes de travail et les demandes usuelles en classe sont l'occasion d'une sensibilisation à l'impératif.

En **7P**, deux thématiques sont abordées : le calendrier (dire l'heure, expliquer le déroulement de la journée, connaître les jours de la semaine, les dates de fêtes – dont les anniversaires – etc.) et l'alimentation (dire ses préférences). Le lexique s'étoffe, et des notions de conjugaison et de grammaire sont introduites : quelques verbes à particule séparable, l'accusatif (repérage).

En **8P**, quatre thématiques sont abordées : l'école (approfondissement), la météo, les loisirs (exprimer ses préférences) et les vacances (parler des moyens de transport et des paysages). De nouveaux mots interrogatifs sont introduits ainsi que quelques verbes modaux (*mögen, können*). Les articles possessifs sont repris. De nombreuses prépositions, notamment de lieu, sont peu à peu travaillées.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du PER (www.plandetudes.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 7P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités (cf. PER, Cycles 2 et 3, Langues Anglais, pp. 6-7) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'Anglais est la deuxième langue étrangère que les élèves apprennent à l'école primaire (dès la 7P), ce qui permet d'exploiter les stratégies d'apprentissages déjà développées pour l'Allemand et de faire des parallèles entre ces deux langues d'origine germanique.

Donné en principe dans la langue cible, l'enseignement de l'Anglais met l'accent sur la communication, notamment à l'oral. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, de la production de l'oral, en continu et en interaction, et de la production de l'écrit.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
-	-	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *More!* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un glossaire (*My Word Book* en 7P et *Language Book* en 8P). Le site compagnon de l'éditeur (moreciip.cambridge.org) propose des activités et des exercices : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire est également utilisé.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

Les moyennes trimestrielles sont constituées au minimum de deux travaux significatifs (portant chacun au moins sur deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins deux fois.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Les élèves acquièrent au terme de deux années d'enseignement d'Anglais le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau introductif implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris-e malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- utiliser (à l'oral) des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...) ;
- communiquer de façon simple avec un interlocuteur ou une interlocutrice qui soit disposé-e à répéter ou reformuler ses énoncés.

En **7P**, les thématiques abordées s'inscrivent dans le quotidien d'un-e élève de 10-11 ans : ses ami-e-s, sa famille, son école, sa maison, les personnes qui l'entourent et l'alimentation. Les notions de grammaire en lien avec ces thématiques s'enchaînent rapidement, illustrant les spécificités de la langue anglaise, par exemple : le *present simple* des auxiliaires *be* et *have got*, les déterminants possessifs, les pronoms personnels et les mots interrogatifs.

En **8P**, certaines thématiques de 7P sont reprises et approfondies ; on aborde également les activités sportives, l'organisation de la journée, le monde du *shopping*, les anniversaires et les vacances. L'utilisation du *present simple* est étendue aux autres verbes, le *present continuous*, les formulations des compétences (*I can*), des autorisations (*can I?*), des préférences (*I like*) et des souhaits (*I would like*) sont introduits.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du PER (www.plandetudes.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 2, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans le champ des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle moyen vise à enrichir les savoir-faire et le langage acquis au cycle élémentaire pour appréhender l'espace, le nombre, les opérations, les grandeurs et les mesures. Les connaissances et compétences ainsi développées sont mobilisées dans la représentation de situations mathématiques et la résolution de problèmes. Les élèves sont fréquemment exposés à des situations complexes tout en construisant une maîtrise des outils mathématiques nécessaires à leur résolution.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
6 périodes	6 périodes	6 périodes	6 périodes

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 5-8* (libellés avec les anciennes années de scolarité 3-6 dans l'attente de la nouvelle collection) sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent pour chaque année de scolarité d'un *Livre*, d'un *Fichier* et de *Mon cahier de calcul*.

Des instruments leur sont remis et sont utilisés durant deux ans au moins : une règle millimétrée ainsi qu'une équerre en 5P et 7P, un rapporteur et un compas en 7P (le compas doit être conservé jusqu'à la fin du cycle d'orientation).

Du matériel spécifique permettant la manipulation est en outre mis à disposition des élèves, ainsi que des calculatrices (leur utilisation fait l'objet d'un enseignement).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation des apprentissages des élèves au cycle moyen porte sur l'ensemble des axes thématiques du PER (Espace, Nombres, Opérations, Grandeurs et mesures). Au moins deux axes thématiques du PER sont évalués chaque trimestre.

La moyenne trimestrielle est établie sur la base d'au moins deux travaux significatifs (exercices complexes de résolution de problèmes, complétés ou non d'exercices d'application ou de restitution). Un ensemble de travaux assimilés (exercices de restitution) peut également constituer une note supplémentaire dans le calcul de la moyenne, correspondant à un travail significatif.

En 8P, les Mathématiques font en outre l'objet d'une évaluation commune (EC) en deux parties comptant dans le bilan certificatif (composée pour moitié de situations-problème et pour moitié d'exercices d'application). La note obtenue compte pour un tiers de la moyenne du troisième trimestre.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

		5P-6P	7P-8P
Modélisation (MSN 25)	Espace (MSN 21)	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures géométriques planes et solides Propriétés du : triangle, carré, rectangle, losange, cercle Décomposition d'une surface plane en surfaces élémentaires Croquis Dessin de carrés et de rectangles Parallélisme et perpendicularité (6P) Cube et parallélépipède rectangle ; pyramide (6P) Développement de solides</p> <p>Transformations géométriques Propriétés des isométries Frises, pavages Axes de symétrie Translation</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace Itinéraires dans l'environnement familier</p>	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures géométriques planes et solides Propriétés des : triangles, quadrilatères, cercle Décomposition d'une surface plane Construction de figures planes Cube, parallélépipède rectangle, pyramide Développement, perspective et représentation de solides</p> <p>Transformations géométriques Translation, symétrie axiale, rotation Frises, pavages Axes de symétrie Construction par isométrie de figures planes Agrandissement et réduction</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace Système de repérage personnel et conventionnel (plan)</p>
	Nombres (MSN 22)	<p>Domaine numérique de travail : nombres naturels de 0 à 1'000 (5P) ; de 0 à 10'000 (6P)</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Dénombrement et extension du domaine numérique Comptage organisé par groupement de 10, 100 (5P) ; de 1'000 (6P) Estimation Constitution de collections Comptage et décomptage Exploration de l'infiniment grand</p> <p>Comparaison et représentation de nombres Comparaison, classement, encadrement et intercalation de nombres Bande numérique Unités, dizaines, centaines (5P) ; milliers (6P)</p> <p>Écriture de nombres Mot-nombre oral ou écrit Décomposition</p>	<p>Domaine numérique de travail : nombres naturels inférieurs à 1'000'000 et nombres rationnels inférieurs à 10'000 avec au plus deux décimales (7P) ; nombres naturels et nombres rationnels positifs (8P)</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Dénombrement et extension du domaine numérique Exploration de l'infiniment grand et de l'infiniment petit</p> <p>Comparaison et représentation de nombres Comparaison, classement, encadrement et intercalation Droite graduée Mise en relation de nombres naturels Unités, dizaines, centaines, milliers, dixièmes, centièmes (7P) ; millièmes (8P) Fractions unitaires ou de même dénominateur (8P)</p> <p>Écriture de nombres Mot-nombre oral ou écrit Décomposition Diverses écritures du nombre (8P) Moitié, tiers, quart, dixième, ...</p>
	Opérations (MSN 23)	<p>Résolution de problèmes additifs, soustractifs, multiplicatifs et divisifs</p> <p>Calculatrice</p> <p>Multiples, diviseurs, suite de nombres Multiples Critères de divisibilité Suites arithmétiques</p> <p>Calculs Calcul réfléchi, algorithmes, répertoire mémorisé Répertoire soustractif de 0-0 à 19-9 Répertoire multiplicatif de 0x0 à 9x9</p>	<p>Résolution de problèmes additifs, soustractifs, multiplicatifs et divisifs</p> <p>Calculatrice</p> <p>Multiples, diviseurs, suite de nombres Multiples et diviseurs Critères de divisibilité Suites numériques</p> <p>Calculs Calcul réfléchi, algorithmes, répertoire mémorisé Estimations Répertoire multiplicatif de 0x0 à 12x12</p>
	Grandeurs et mesures (MSN 24)	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs Mesurage (longueur, aire, volume, masse, temps) à l'aide d'outils non conventionnels Estimation Comparaison et classement de grandeurs Règle graduée</p> <p>Unités de mesure (cm et m)</p>	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs Mesurage à l'aide d'outils conventionnels ou non conventionnels Fractionnement, doublement ou triplement de grandeurs Comparaison et classement de grandeurs</p> <p>Calcul de grandeurs Calcul de longueurs, aires (7P) ; volumes (8P)</p> <p>Unités de mesure Unités de longueur, aire, volumes (7P) ; angles (8P) Conversion d'unités</p>



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Sciences de la nature s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 2, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques, du vivant et de l'environnement.

L'enseignement des Sciences de la nature au cycle moyen a pour objectif d'approfondir les habiletés acquises au cycle élémentaire, en proposant des situations d'apprentissage permettant aux élèves d'affiner l'observation scientifique, de s'entraîner à la modélisation des phénomènes et de la démarche scientifique. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 ainsi qu'à la Stratégie Biodiversité Genève 2030, dans le cadre d'un développement durable.

Il entretient la curiosité des élèves, encourage leur créativité, leur permet de confronter leurs croyances et les faits observables, de s'interroger sur le monde et les phénomènes qui les entourent, d'imaginer des dispositifs expérimentaux et de les mettre à l'épreuve du réel. Il encourage les élèves à confronter leurs résultats à ceux de leurs pairs et avec leurs hypothèses. Elles montrent également que l'erreur est utile si on sait en tirer parti, et qu'il est important de changer d'avis lorsque les observations vont à l'encontre de ce que l'on pensait.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) de la collection *Odysséo Sciences* (Magnard/CIIP, 2013) sont utilisés dans toutes les classes. Les élèves disposent d'un livre d'enquêtes en **5P-6P** et en **7P-8P**. Des séquences pédagogiques cantonales complètent ces MER, accompagnées de matériel spécifique disponible dans chaque école : *Électricité 5P-6P* (2020), *Leviers 5P-6P* (2020), *Découvrir la biodiversité 5P-6P* (2018), *Énergie 7P-8P* (2021), *Transmission de mouvements 7P-8P* (2021), *Classer le vivant 7P-8P* (2018), *Interdépendances des êtres vivants 7P-8P* (2020). La collection de séquences pédagogiques éditées par le canton du Valais *Diversité du vivant 5-6-7-8* sont également à disposition des enseignant-e-s.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser la démarche scientifique.

En **5P** et **6P**, les Sciences de la nature font l'objet d'une appréciation établie sur la base d'un travail significatif par trimestre en principe. Ce travail peut être complété par des observations

critériées, récoltées lors des travaux ou d'expérimentations afin d'observer la mise en œuvre de la démarche scientifique.

En **7P** et **8P**, les Sciences de la nature font l'objet d'une note trimestrielle établie sur la base d'au moins un travail significatif, éventuellement complété par des observations critériées, récoltées lors de travaux ou d'expérimentations afin d'observer la mise en œuvre de la démarche scientifique.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Dans la continuité du cycle élémentaire, l'élève développe des connaissances, des concepts et des compétences lui permettant de comprendre certains phénomènes naturels et techniques, de découvrir des fonctionnements et des caractéristiques du corps humain (ce qui permet par ailleurs de faire des liens avec la prévention de comportements à risque), ainsi que la complexité du monde vivant en s'appropriant les liens entre végétaux et/ou animaux et leur milieu naturel.

En tout temps, les élèves sont amené-e-s à développer leurs apprentissages en mobilisant des éléments de la démarche scientifique. Les sujets sont abordés à plusieurs reprises au cours du cycle. Le tableau suivant indique un découpage possible :

		5P	6P	7P	8P
Modélisation (MSN 25)	Phénomènes naturels et techniques (MSN 26)	Matière Eau Force et énergie Leviers	Matière Air Forces et énergie Électricité Planète terre Ombre et lumière	Forces et énergie Transmission de mouvements Planète terre Système solaire	Matière Eau, air et pollution Forces et énergie Énergie Planète terre Catastrophes naturelles en lien avec l'actualité
	Corps humain (MSN 27)	Transformation du corps Mesures de la transformation du corps Source d'énergie et transformation Le corps humain dans sa globalité Une alimentation saine	Respiration externe Appareil respiratoire Locomotion et mouvement Squelette et articulations Organes des sens Les cinq sens	Transformation du corps Le corps humain dans sa globalité Transformation du corps en fonction de l'âge Prévention de comportements à risques Locomotion et mouvement Anatomie comparée	Sources d'énergie et transformation Système digestif
	Diversité du vivant (MSN 28)	Le vivant : unité et diversité Découvrir la biodiversité Cycle de vie des végétaux Germination	Cycle de vie des animaux Élevage Relation et fonction des animaux Stratégies de survie des animaux	Le vivant : unité et diversité Interdépendance Écosystème Interdépendance des êtres vivants	Le vivant : unité et diversité Classification Cycle de vie des animaux, des végétaux et leur comparaison Modélisation et comparaison de cycles de vie des animaux et des végétaux
Développement de la démarche scientifique					

NB : Pour des raisons d'éthique, de sécurité et de risque d'allergies, la présence d'animaux en classe est en principe interdite. Le cas échéant, elle est soumise à autorisation préalable et à un encadrement strict.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 2, MSN – SHS, p. 63) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active, notamment dans le cadre d'un développement durable. Elle contribue ainsi au Plan Climat cantonal 2030, à la Stratégie biodiversité Genève 2030, au Plan directeur de l'énergie 2020-2030 ainsi qu'au Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.

L'enseignement de la Géographie au cycle moyen doit permettre à l'élève de se situer dans son contexte spatial et social vécu, fréquenté ou documenté, mis en relation avec des espaces plus lointains, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête. L'enseignement se base sur des thèmes (habitat, loisirs, approvisionnement, échanges : transports, énergies, communications) étudiés à des échelles différentes selon l'année de scolarité (de la commune ou du quartier à la région et au pays).

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
1 période	1 période	1 période	1 période

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Habiter 5^e* (CIIP, 2013), *Mon canton, un espace 6^e* (CIIP, 2014), *Mémento 5^e-6^e : sciences humaines et sociales – géographie* (CIIP, 2014) ainsi que *Géographie 7-8, Une Suisse au pluriel* (CIIP, 2017) et *Outils, démarches et références (ODR) 7-8 : sciences humaines et sociales* (CIIP, 2017) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

Des ouvrages de référence, des plans, des cartes et des globes terrestres attribués à l'élève, à la classe ou au bâtiment complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, de recherche d'information, d'analyse et de synthèse.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS). L'évaluation de la Citoyenneté est intégrée à la Géographie et/ou à l'Histoire.

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, le domaine SHS fait l'objet d'une note trimestrielle établie sur la base d'un travail significatif de Géographie ou d'Histoire au minimum. Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins un travail significatif durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'enseignant-e intègre de manière équilibrée dans son enseignement les compétences travaillées en SHS au cycle moyen : (se) questionner et analyser, (s') informer, (se) repérer.

Chacun des quatre thèmes définis dans le PER (habitat, loisirs, approvisionnement, échanges) est traité d'abord en **5P-6P**, puis en **7P-8P** selon des approches différentes :

- À l'échelle de la commune ou du quartier en **5P**, du canton en **6P**, avec mise en évidence des liens avec des espaces plus lointains, pour mieux comprendre les situations étudiées.
- À l'échelle de la région et de la Suisse en **7P-8P**, en insistant sur les relations entre l'échelon régional et l'échelon national étendu aux zones frontalières, pour mieux comprendre les situations étudiées.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 2, MSN – SHS, p. 63) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle moyen doit permettre à l'élève d'identifier la manière dont les hommes et les femmes ont organisé leur vie collective à travers le temps ici et ailleurs, de la Préhistoire à nos jours.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
1 période	1 période	1 période	1 période

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *L'Atelier de l'histoire 5^e-6^e* (CIIP, 2014), *Histoire 7-8 : du Moyen Âge à l'époque contemporaine* (CIIP, 2016) et *Outils, démarches et références (ODR) 7-8 : sciences humaines et sociales* (CIIP, 2017) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou au bâtiment complètent ce matériel.

La thématique liée à l'identification des principales religions mondiales est abordée en **5P-6P** par le moyen d'enseignement *Récits de l'Antiquité : Entre paroles et écrits* (DIP, 2020) et en **7P-8P** par le moyen d'enseignement *Enquêtes autour du fait religieux, du Moyen Âge à l'Époque contemporaine* (DIP, 2021).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, de recherche d'information, d'analyse et de synthèse.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS). L'évaluation de la Citoyenneté est intégrée à la Géographie et/ou à l'Histoire.

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, le domaine SHS fait l'objet d'une note trimestrielle établie sur la base d'un travail significatif de Géographie ou d'Histoire au minimum. Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins un travail significatif durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'enseignant-e intègre de manière équilibrée dans son enseignement les compétences travaillées en SHS au cycle moyen : (se) questionner et analyser, (s') informer, (se) repérer.

En **5P-6P**, l'élève étudie la Préhistoire et l'Antiquité, principalement sous l'angle de la vie quotidienne et de l'organisation sociale. L'histoire des populations qui occupaient le territoire de la Suisse pendant ces périodes fait partie du programme.

En **7P-8P**, l'élève étudie le Moyen Âge, les Temps modernes et l'Époque contemporaine, principalement sous l'angle de la vie quotidienne et de l'organisation sociale. La naissance de la Confédération et le développement de la Suisse et de Genève pendant ces périodes sont abordés.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire.* L'identification des principales religions mondiales est une des composantes de l'objectif d'apprentissage SHS 22 (Histoire) : cet aspect de l'enseignement du fait religieux fait donc partie intégrante du cours d'Histoire. En 2021-2022, les séquences suivantes sont au programme :

- Dans les classes de **5P** : Comment étudie-t-on une « religion » ? – L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain ;
- Dans les classes de **6P** : L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain – La Chine ancienne : Yu le Grand et la maîtrise des eaux ;
- Dans les classes de **5P/6P** : Comment étudie-t-on une « religion » ? – L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain – La Chine ancienne : Yu le Grand et la maîtrise des eaux ;
- Dans les classes de **7P**, **8P** et **7P/8P** : Religions et laïcité à l'école – Arrivée du bouddhisme dans le royaume coréen de Silla – Naissance de l'islam dans la péninsule Arabique.

* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale déclinée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Citoyenneté 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

La Citoyenneté s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 2, MSN – SHS, p. 63) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

La Citoyenneté a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique, notamment dans le cadre d'expériences participatives (en lien avec la Loi sur l'enfance et la jeunesse, LEJ J 6 01). Elle est en articulation – dès la 1P – avec la Formation générale (thématique Vivre ensemble et exercice de la démocratie).

L'enseignement de la Citoyenneté comprend les Droits de l'enfant et des thématiques locales en **5P-6P**, puis communales et cantonales en **7P-8P**.

Dotation horaire

5P*	6P*	7P	8P
-	-	1 période	1 période

* En 5P et 6P, la Citoyenneté est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *L'Atelier de l'histoire 5^e-6^e* (CIIP, 2014), *Habiter 5^e* (CIIP, 2013), *Mon canton, un espace 6^e* (CIIP, 2014) et le *Mémento 5^e-6^e : sciences humaines et sociales – géographie* (CIIP, 2014), puis *Histoire 7-8 : du Moyen Âge à l'époque contemporaine* (CIIP, 2016), *Géographie 7-8, Une Suisse au pluriel* (CIIP, 2017) et *Outils, démarches et références (ODR) 7-8 : sciences humaines et sociales* (CIIP, 2017) sont utilisés dans l'ensemble des classes. Ils permettent d'aborder la Citoyenneté dans ses dimensions temporelle et spatiale ainsi que de s'approprier les concepts et les outils qui la composent.

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou au bâtiment complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation de la Citoyenneté est insérée dans les travaux significatifs de Géographie et/ou d'Histoire. Elle ne fait pas l'objet de travaux significatifs spécifiques.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS).

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, le domaine SHS fait l'objet d'une note trimestrielle établie sur la base d'un travail significatif de Géographie ou d'Histoire au minimum. Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins un travail significatif durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

L'enseignement de la Citoyenneté s'articule avec le programme de Géographie et d'Histoire, de l'actualité politique et sociale en lien avec la commune d'appartenance et/ou le canton, et des intérêts de ses élèves.

En **5P-6P**, l'élève :

- s'initie aux droits, aux devoirs et aux responsabilités de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant),
- découvre le rôle et le fonctionnement des sociétés locales (culturelles, sportives, caritatives, ...),
- débat sur des enjeux de société, des objets de votation ou des projets d'aménagement locaux.

En **7P-8P**, l'élève :

- compare les droits et devoirs d'un-e enfant en Suisse et ailleurs,
- s'initie à l'organisation politique communale et/ou cantonale en lien avec l'actualité,
- fait la différence entre élection et votation,
- identifie le processus de prise de décision et le rôle des élu-e-s au niveau communal et/ou cantonal (distinction entre exécutif et législatif),
- débat sur des enjeux de société, des objets de votation ou des projets d'aménagement locaux.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles (AC&M) et Arts visuels (AV) 5P-8P

Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et les Arts visuels (AV) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 2, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, en s'appuyant sur les particularités des différents langages artistiques,
- développer et enrichir ses perceptions sensorielles,
- expérimenter diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- s'imprégner de divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement des AC&M et des AV au cycle moyen approfondit les compétences et les savoir-faire acquis au cycle élémentaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des objets culturels.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
4 périodes	4 périodes	4 périodes	4 périodes

L'enseignement des AC&M et des AV est partagé entre l'enseignant-e titulaire (3 périodes) et un-e maître-sse de discipline artistique et sportive (MDAS) (1 période en groupe restreint et dans un local spécialement équipé et sécurisé).

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Enseignement EP* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en AC&M et AV se base sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année et en lien avec les quatre axes du PER ; les compétences relevant de l'axe Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les trois autres axes.

Le bilan certificatif annuel est établi sous la forme d'une appréciation par l'enseignant-e titulaire sur la base de travaux significatifs et d'observations de l'enseignant-e titulaire et du maître ou de la maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

En continuité avec le cycle élémentaire, les élèves produisent des réalisations variées – images (dessins, peintures, photos, ...) ou objets (construction, modelage, installation) – en exploitant un langage visuel ou plastique qui combine couleur, surface, ligne, matière, texture, espace, composition, volume en fonction de leurs intentions. Les associations inhabituelles, l'originalité et l'inventivité sont encouragées et elles ou ils sont invité-e-s à commenter l'élaboration de leurs réalisations (description, explication, comparaison).

Les références culturelles sont enrichies par la mise en contact d'œuvres diverses (du patrimoine local au patrimoine international et de divers périodes, provenances et styles), que les élèves sont capables d'identifier, comparer, décrire et relier à un ressenti en utilisant un langage adapté. Les élèves apprennent par ailleurs à adapter leur attitude au lieu et à la circonstance (visites de musées ou d'expositions).



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 5P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 2, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion en s'appuyant sur les particularités du langage musical,
- développer et enrichir ses perceptions sensorielles,
- expérimenter diverses techniques musicales,
- s'imprégner de divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle moyen approfondit les compétences et les savoir-faire acquis au cycle élémentaire. La pratique musicale se complexifie, avec la voix, le corps et le rythme, des instruments de percussion et divers objets. L'écoute et la perception occupent une place plus importante ; la découverte culturelle s'étoffe par l'étude de périodes historiques, de styles et de répertoires variés. Les élèves développent leur propre sens créatif à travers de multiples réalisations.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

L'enseignement de la Musique est dispensé par l'enseignant-e titulaire et un-e maître-sse de discipline artistique et sportive (MDAS).

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site [Enseignement EP \(edu.ge.ch/enseignement/ep\)](http://Edu.ge.ch/enseignement/ep) en complément des recueils de chants (*Chanson vole*, vol. 1 [5P-6P] et vol. 2 [7P-8P]).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en Musique se base sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année et en lien avec les quatre axes du PER ; les compétences relevant des axes Acquisition de techniques et Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les deux autres axes. L'inventivité et la créativité ainsi que l'activité chorale ne font pas l'objet d'une évaluation.

Le bilan certificatif annuel est établi sous la forme d'une appréciation par l'enseignant-e titulaire sur la base de travaux significatifs et d'observations de l'enseignant-e titulaire et du maître ou de la maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Pendant les quatre années d'enseignement de la Musique, les élèves...

- explorent des langages sonores, qu'ils expérimentent par la voix, le corps, le rythme et la pratique instrumentale,
- développent leur capacité d'écoute et leur sens créatif,
- construisent des références culturelles.

Plusieurs strophes du *Cé qu'è lainô* (1-2 en **5P**, 1-2-68 en **6P**, 1-2-3-68 en **7P-8P**) et du *Cantique suisse* (1 en **6P**, 1-2 en **7P-8P**) sont abordées dans l'ensemble des classes.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 5P-8P

Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités (cf. PER, Cycle 2, Arts – Corps et mouvement, p. 47) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle moyen, dans la continuité du cycle élémentaire, a pour objectifs d'apprendre aux élèves à mobiliser leurs capacités physiques pour améliorer leur condition physique et se maintenir en santé, de développer leurs capacités de coordination et leur sens créatif, de mobiliser des techniques et des habiletés motrices ainsi que des habiletés spécifiques au jeu.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
3 périodes	3 périodes	3 périodes	3 périodes

Les cours sont donnés en salle de gymnastique et en bassin de natation* par le ou la titulaire de classe (1 période) et un maître ou une maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS) (2 périodes consécutives).

* Les séances de natation sont le cas échéant prises en charge par un-e MDAS de la 5P à la 7P.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels *Éducation physique à l'école* et *Manuel de natation* édités à destination des enseignant-e-s par la Commission fédérale de sport ainsi que des *Fiches didactiques EPS* édités par la CADEV et la CIIP, des séquences pédagogiques sont à leur disposition en ligne sur le site *Enseignement EP* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

L'évaluation en Éducation physique se base sur la capacité des élèves à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des attitudes en situation complexe. La performance n'est pas évaluée pour elle-même.

Le bilan certificatif annuel est établi sous la forme d'une appréciation par l'enseignant-e titulaire sur la base de travaux significatifs et d'observations de l'enseignant-e titulaire et du maître ou de la maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS).

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

En **5P-6P**, les élèves sont sensibilisé-e-s à l'importance de l'échauffement et du retour au calme et perfectionnent diverses pratiques sportives. Un travail est en outre effectué autour de la collaboration et de la coopération afin que les élèves puissent agir ensemble pour atteindre un objectif commun. Ils et elles apprennent dès lors à envisager l'autre comme un-e partenaire de confiance et qui devient une aide dans l'activité sportive.

En **7P-8P**, les élèves mettent également en pratique des tactiques de marquage, de démarquage et de feintes et apprennent à avoir une meilleure vision du jeu pour favoriser l'anticipation. L'auto-arbitrage est introduit en vue de son application au cycle d'orientation.

En continuité avec le cycle élémentaire, et **jusqu'à la 7P**, les élèves des écoles ayant accès à un bassin de natation expérimentent et abordent les différents styles de nage.